

STAGE NATIONAL DE RENTREE

Samedi 14 septembre 2024 en visioconference

Thème : la rentrée 2024 et ses nouveautés



SOMMAIRE

- 01** Présentation des membres du Conseil d'Administration 2024 2028
- 02** Nouveautés statutaires et règlement intérieur
- 03** Élections fédérales pour l'olympiade 2024/2028
- 04** Nouveautés sportives pour la saison 2024/2025
- 05** Nouveautés sur l'arbitrage pour la saison 2024/2025
- 06** Nouveautés sur les grades pour la saison 2024/2025
- 07** Le nouvel Extranet et les mini sites
- 08** L'enseignement dans les clubs
- 09** Les formations obligatoires liées à la « Lutte contre les violences »

1

Le Conseil d'Administration 2024 / 2028

— Président de Ligue



**Marcel
ERIAUD**

Commission partenariats et développement

— Secrétaire Général



Christian
LE CRANN

— Trésorière Générale



Véronique
CHERBOEUF

— **Vice-Président « Culture Judo »**



**Denis
RINCK**

Conseil de Ligue Culture Judo

— **Vice-Présidente**



**Nathalie
ROUINSARD**

**Commission Organisation et Gestion des
Compétitions Régionale**

Commission Jujitsu et Ne Waza

Vice-Présidente



Noa
LANDAU LESIEUR

Commission communication

Commission de discipline

Membre



**Marine
LEDROIT**

Commission des formations

— Membre



Nathan
LAIDET

Commission projet de performance fédéral

— **Membre**



**Karl
BARBIER**

Commission de la cohésion sociale

2

Nouveautés statutaires et règlement intérieur

— Représentation

AG de Ligue

Quatre délégués par département, dont le Président du Comité, élus lors des AG de comités. L'Assemblée Générale est donc composée de vingt personnes avec voix délibératives (droit de vote), chacune pouvant disposer d'un pouvoir en cas d'empêchement d'un délégué de son comité.

AG fédérale

Le corps électoral pour élire la liste qui dirigera le Judo français pour l'olympiade à venir est composé de :

- 👉 Deux délégués par comité (le Président et le délégué le mieux élu parmi les trois retenus en AG départementale) qui portent la moitié des voix du département
- 👉 Les présidents de clubs qui portent l'autre moitié des voix du Comité

— Représentation au C.A fédéral : postes réservés

👉 Deux enseignants, deux arbitres ou commissaires sportifs et deux athlètes seront membres du prochain C.A fédéral.

- Candidates enseignant(es) : **Céline BALESTRIE** et **Sarah NICHILLO**

Franck CARILLON et **Ricardo PEREIRA**

- Candidat(e)s arbitres ou C.S : **Akila ZAOUAOUI**

Olivier DESROSES et **Stéphane MOLLIER-SABET**

- Haut-niveau : candidat(e)s et corps électoral au sein du groupe France (internationaux)

👉 Le Président de Ligue est membre du Conseil National et participe aux réunions du Conseil d'Administration fédéral, mais uniquement avec voix consultative.

— Composition du Conseil d'Administration régional

- 👉 Neuf membres
- 👉 Parité hommes/femmes (écart de un possible en cas de nombre impair d'élus, ce qui est notre cas)
- 👉 Ceinture Noire obligatoire sauf pour le Trésorier (notre Trésorière est Ceinture Noire)
- 👉 Les Présidents de Comités sont membres avec voix consultative

Le bureau (Pdt, SG et TG) et le Comité exécutif (bureau et vice-présidents) ne forment plus qu'une seule et même instance. La stricte parité hommes/femmes est obligatoire.

3

**Élections fédérales pour
l'olympiade 2024/2028**

— Candidats

Deux listes seront en présence :

- 👉 Celle menée par **Stéphane NOMIS** (Président sortant)
- 👉 Celle menée par **Frank OPITZ** (ex-Président de la Ligue d'Occitanie)



— Elections

Les listes complètes et les programmes vont être envoyés à l'ensemble des membres du corps électoral (délégués élus et Présidents de clubs) mais aussi aux enseignants pour que ceux-ci, en ayant pris connaissance des programmes, puissent échanger avec les dirigeants du club et permettre au Président de voter en tenant compte de l'avis des membres de son association.

Le vote se fera à distance entre le 17 octobre (ouverture du vote à 08h00) et le 19 octobre 2024 (clôture du vote à 17h00).

Il est indispensable que les contrats clubs soient mis à jour (coordonnées du Président du club en priorité) pour que les procédures de vote puissent leur être transmises dans les temps. Le Président aura alors jusqu'au dimanche 29 septembre pour s'inscrire en qualité de votant ou pour désigner un membre du club qui le représentera.

— Rencontre avec les candidats

👉 **M. OPITZ** et plusieurs membres de son équipe seront présents à Angers (Dojo Régional) le **samedi 21 septembre** entre 16h00 et 18h00.

👉 **M. NOMIS** et plusieurs membres de son équipe seront présents à Angers (Dojo Régional) le **samedi 28 septembre** entre 16h45 et 18h15, à l'issue de la première journée du SNR.

Il sera possible de suivre leurs interventions et les débats en visioconférence pour ceux et celles qui n'auront pas l'occasion d'être présents.

4

**Nouveautés sportives pour
la saison 2024/2025**

Les textes officiels sont disponibles sur le site de la Fédération :



Ils sont accessibles et téléchargeables gratuitement par toute personne intéressée (licenciée ou non).

Des versions papier à 15 € sont disponibles sur commande, mais le nombre d'exemplaires est limité.



Aire de combat

1) Cadets - Juniors - Seniors :

a) L'aire dite de combat : dimensions mini = 6 m x 6 m Largeur mini autour : 2 m

b) L'aire de sécurité : dimensions maxi = 10 m x 10 m Largeur mini entre 2 aires de combat : 2 m

2) Minimes :

a) L'aire dite de combat : dimensions mini = 5 m x 5 m Largeur mini autour : 2 m

b) L'aire de sécurité : dimensions maxi = 10 m x 10 m Largeur mini entre 2 aires de combat : 2 m

2) Benjamins :

a) L'aire dite de combat : dimensions mini = 4 m x 4 m Largeur mini autour : 2 m

b) L'aire de sécurité : dimensions maxi = 10 m x 10 m Largeur mini entre 2 aires de combat : 2 m

3) Poussins et plus jeunes :

a) L'aire dite de combat : dimensions mini = 4 m x 4 m Largeur mini autour : 1 m (recommandé 2 m)

b) L'aire de sécurité : Largeur mini autour et entre 2 aires de combat : 1 m (recommandé 2 m)

— Pesée et tirage au sort

Les modalités de pesée des championnats de Ligue seront déterminées dans les projets sportifs de Ligue pour correspondre à leurs contraintes territoriales (veille et/ou matin au poids). Dans les Pays de la Loire, nous en resterons à des pesées le jour de la compétition.

Sur l'ensemble des championnats (qualificatifs et nationaux), le critère premier pour établir les têtes de série sera la ranking liste nationale (le nombre de têtes de série sera établi par l'organisateur dans la limite de 8).

Sur le plan régional, en particulier sur les animations, d'autres critères seront utilisés : finalistes de l'année précédente s'ils sont encore dans cette catégorie, classement des tournois satellites (benjamins) et des Grands Prix de Jeunes (minimes et cadets)...

— Participation des combattants Para Judo en championnats classiques

La saisie de la garde fondamentale installée pour les personnes non-voyantes et malvoyantes est obligatoire à tous les niveaux d'animations et de compétitions sur le territoire (y compris les phases qualificatives pour les championnats de France 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division). Seules les **phases nationales 1^{ère} division** n'adoptent pas ce principe.

— Double appartenance

Chaque compétiteur peut être engagé dans un autre club que le sien (et un seul), par catégorie d'âge, sous condition d'une convention annuelle de double appartenance écrite, signée par l'intéressé et **les deux clubs concernés** et visée par **la ligue** au plus tard 7 jours avant le premier niveau de compétition de chaque équipe. Toujours deux double-appartenances au maximum par équipe.

— Normes pour les Judogi et les ceintures

L'étiquette IJF n'est plus exigée, mais :

- 👉 la ceinture de 4 à 5 cm de large doit **respecter les caractéristiques techniques** des normes IJF à jour.
- 👉 le Judogi doit **respecter les caractéristiques techniques** des normes IJF à jour sur l'ensemble des championnats de France 1^{ère} division Cadets, Juniors et Seniors, individuels et par équipes.

De plus, il est interdit de combattre en Judogi « équipe de France » sur l'ensemble des championnats officiels (championnats de France et phases sélectives) organisés par la FFJDA, à tous niveaux.

— Championnats par équipes de clubs

👉 Le Championnat de France par Équipes de clubs 1^{ère} Division Seniors est amené à disparaître au profit des équipes mixtes. La dernière édition aura lieu à Villebon le **15 février 2025** (sélections régionales faites en février 2024).

Les double-appartenances signées en 2023/2024 pour participer au championnat régional restent d'actualité, sauf si le Judoka concerné a changé de club à l'intersaison.

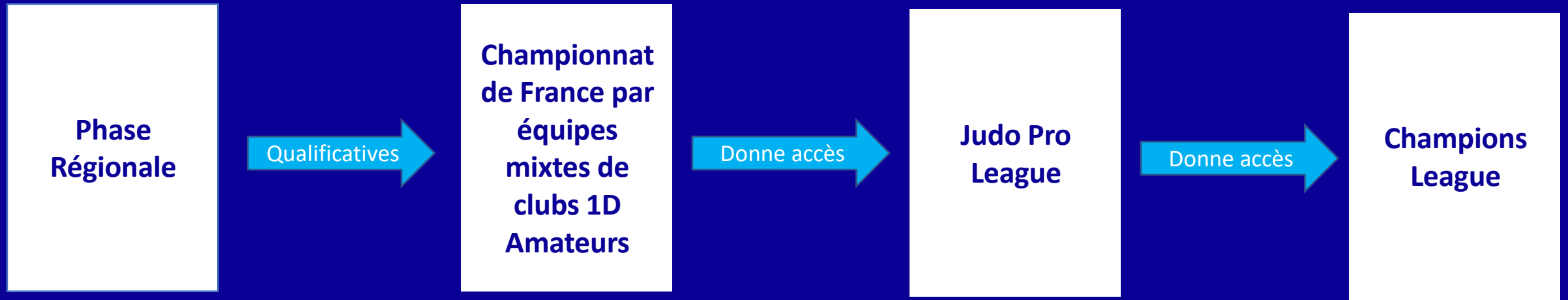
- *Catégories de poids : Féminines : -52 kg ; -57 kg ; -63 kg ; -70 kg ; +70 kg
Masculins : -66 kg ; -73 kg ; -81 kg ; -90 kg ; +90 kg*

👉 Création d'un championnat de France **par équipes de clubs mixtes seniors amateurs** (équivalentes à celles des J.O, en reprenant les mêmes catégories). Un championnat régional (inscription directe auprès de la Ligue) est fixé le dimanche 06 avril 2025. Sélection pour la phase nationale du samedi 24 mai.

- *Catégories de poids : F -57kg; M -73kg; F -70kg; M -90kg; F +70kg; M +90kg*

— NOUVELLE FILIÈRE QUALIFICATIVE

Encore à l'étude : ces « passerelles » seront précisées plus tard dans la saison.



Dimanche 06 avril
2025



Samedi 24 mai
2025



Octobre 2025 à
janvier 2026



Décembre 2026

— Championnat Toutes Catégories

Un championnat TC sera à nouveau organisé. Les modalités d'organisation et de participation sont toujours à l'étude. Ce qui est pour l'instant annoncé :

- 👉 Pas de championnat de Ligue
- 👉 Qualification directe au niveau national par la ranking liste nationale (dix premiers des catégories -90, -100 et +100 kg).

5

**Nouveautés sur l'arbitrage
pour la saison 2024/2025**

— Le règlement international

Il sera modifié au premier trimestre 2025 par la Fédération internationale de Judo (FIJ). A noter que la France a envoyé des propositions d'évolution du règlement international à la FIJ et s'est notamment concertée avec le Japon.

Il concernera les compétitions suivantes dès les phases qualificatives :

- 👉 Championnats de France individuel 1^{ère} division (Cadets, Juniors, Seniors)
- 👉 Championnats de France individuel 2^{ème} division
- 👉 Championnat de France par équipes Seniors 1^{ère} division
- 👉 Championnat de France par équipes Seniors 2^{ème} division
- 👉 Championnat de France vétérans
- 👉 Tournois Label Excellence et Label A (Cadets, Juniors, Seniors) et Excellence Vétérans

— Le règlement national

Résumé des principales modifications :

- 👉 Les benjamin(e)s peuvent désormais venir saisir dans le dos (sauf en croisé ou avec une contrainte cervicale)
- 👉 Les Makikomi sont autorisés à partir de benjamin(e)s
- 👉 En compétition par équipe : en cas d'égalité de victoires et de points à l'issue de la rencontre, sans Hikiwake, on refait un combat tiré au sort parmi toutes les catégories avec golden score direct.
- 👉 Le nombre de Shido n'est plus le critère d'attribution d'une victoire en cas d'égalité de score et/ou de Kinza. La décision revient aux arbitres qui attribueront la victoire au combattant qui aura le plus produit d'activité Judo.

6

**Nouveautés sur les grades
pour la saison 2024/2025**

— Conditions de présentation pour l'accès au premier Dan

Conditions de présentation à l'examen :

- 👉 Deux timbres de licences pour se présenter (trois timbres auparavant).
- 👉 Plus d'obligation d'avoir un an de ceinture marron, mais l'âge plancher reste maintenu.
- 👉 Le Kata n'est plus probatoire pour se présenter aux tests Shiai.

Epreuves de l'U.V 2 :

- 👉 Réduction du nombre des techniques requises pour le premier Dan
- 👉 Suppression des visuels et des fiches.
 - Le jury impose des techniques (six en Tachi Waza, en déplacement, quatre en Ne Waza, en situation) qui couvriront l'ensemble des familles.
- 👉 Techniques de défense :
 - Le candidat choisit deux réponses libres et adaptées aux situations d'agression parmi les séries A et B des attaques défenses imposées Jujitsu (annexe 1).

— Annexe 1 Tachi Waza pour le premier Dan (de 41 à 23 techniques)

Koshi Waza	Te Waza	Ashi Waza	Sutemi Waza
Harai-Goshi		De-Ashi-Barai	
Koshi-Guruma	Ippon-Seoi-Nage	Hiza-Guruma	
O-Goshi	Kata-Guruma	Ko-Soto-Gari	Sumi-Gaeshi
Tsurikomi-Goshi	Morote-Seoi-Nage	Ko-Uchi-Gari	Tomoe-Nage
Uchi-Mata	Tai-Otoshi	Okuri-Ashi-Barai	
Uki-Goshi	Uki-Otoshi	O-Soto-Gari	
Kubi-Nage		O-Uchi-Gari	
		Sasae-Tsurikomi-Ashi	
		Uchi-Mata	
<i>De 11 à 7 techniques</i>	<i>De 11 à 5 techniques</i>	<i>De 13 à 9 techniques</i>	<i>De 6 à 2 techniques</i>

— Annexe 1 Ne Waza pour le premier Dan (de 23 à 13 techniques)

Osae Komi Waza	Shime Waza	Kansetsu Waza
<p>Hon-Gesa-Gatame Kami-Shiho-Gatame Tate-Shiho-Gatame Ushiro-Gesa-Gatame Yoko-Shiho-Gatame</p> <p><i>De 9 à 5 techniques</i></p>	<p>Gyaku-Juji-Jime Hadaka-Jime Kata-Juji-Jime Nami-Juji-Jime Okuri-Eri-Jime</p> <p><i>De 8 à 5 techniques</i></p>	<p>Ude-Hishigi-Juji-Gatame Ude-Hishigi-Ude-Gatame Ude-Garami</p> <p><i>De 6 à 3 techniques</i></p>

— Conditions de présentation pour l'accès au deuxième Dan

UV2 partie b (techniques imposées) :

- 👉 Suppression des fiches tirées au sort. Le jury impose les deux techniques en Nage-Waza et les deux techniques en Ne-Waza (annexe 1).
- 👉 Pour les techniques de défense, le candidat choisit deux réponses libres et adaptées aux situations d'agression parmi la série C des attaques défenses imposées Jujitsu (annexe 1).

Annexe 1 Tachi Waza et Ne Waza pour le deuxième Dan

Koshi Waza	Te Waza	Ashi Waza	Sutemi Waza
Hane-Goshi Sode-Tsurikomi-Goshi Tsurigoshi	Kuchiki-Taoshi Morote-Gari Te-Guruma Eri-Seoi-Nage	Ashi-Guruma Ko-Soto-Gake O-Soto-Otoshi	Ura-Nage Tani-Otoshi Yoko-Guruma

Osae Komi Waza	Shime Waza	Kansetsu Waza
Kuzure-Gesa-Gatame Kuzure-Kami-Shiho-Gatame Kuzure Tate-Shiho-Gatame Kuzure Yoko-Shiho-Gatame	Kata-Ha-Jime Kata-Te-Jime Sankaku-Jime Sode Guruma Jime	Ude-Hishigi-Hiza-Gatame Ude-Hishigi-Waki-Gatame

— Conditions de présentation pour l'accès au troisième Dan

UV2 partie b (techniques imposées) :

- 👉 Suppression des fiches tirées au sort. Le jury impose les deux techniques en Nage-Waza et les deux techniques en Ne-Waza (annexe 1).
- 👉 Pour les techniques de défense, le candidat choisit deux réponses libres et adaptées aux situations d'agression parmi la série D des attaques défenses imposées Jujitsu (annexe 1).

Annexe 1 Tachi Waza et Ne Waza pour le troisième Dan

Koshi Waza	Te Waza	Ashi Waza	Sutemi Waza
Ushiro-Goshi Utsuri-Goshi	Kibisu-Gaeshi Seoi-Otoshi Sumi Otoshi Uchi Mata Sukashi Sukui Nage Yama Arashi	Harai-Tsurikomi-Ashi O Soto Guruma O Soto Gaeshi	Soto-Makikomi Harai Makikomi Yoko Wakare Yoko Otoshi Tawara Gaeshi Daki Wakare

Osae Komi Waza	Shime Waza	Kansetsu Waza
Kata-Gatame Makura-Gesa-Gatame	Morote Jime Tsukkomi Jime Ashi Gatame Jime Ryo Te Jime	Ude-Hishigi-Hara-Gatame Ude-Hishigi-Ashi-Gatame Ude-Hishigi-Sankaku-Gatame

7

Le nouvel Extranet et les mini sites

— L'extranet

L'Extranet des clubs et des OTD a été modernisé et permet d'apporter davantage de services et d'options :

- 👉 Il est accessible via l'espace personnel des Présidents de clubs
- 👉 Les Présidents peuvent autoriser des membres du club (enseignant, élus) à accéder à tout ou partie des modules et fonctionnalités
- 👉 Penser, si les licenciés ne l'ont pas fait, à leur demander de cocher les pratiques spécifiques. Par exemple la pratique en para Judo : si la case n'est pas cochée, vous n'êtes pas éligibles lors de demandes de subventions spécifiques, puisque le club ressort sans aucun Para Judoka.
- 👉 Comme pour tout nouveau service, il faudra un temps d'utilisation pour faire remonter les bugs et petits dysfonctionnements. Pensez à transmettre vos remarques à la Fédération pour que les correctifs soient apportés !

Les mini-sites


Partant du constat que trop de sites de clubs « vivotaient » car ils n'étaient pas alimentés pendant plusieurs mois, la Fédération a choisi de proposer aux clubs et aux OTD un outil permettant de créer un site personnalisé, mais qui sera régulièrement alimenté par les actualités fédérales.

Un guide disponible en PDF vous permet de mettre en place et gérer votre site.

1.1 Introduction

Cette administration vous permettra de gérer tous vos contenus, modifier votre site internet indépendamment du lieu où vous vous trouvez.

Vous avez besoin uniquement d'un ordinateur disposant d'une connexion à Internet et d'un navigateur (celui de votre choix).





Mozilla Firefox



Google Chrome



Safari

koredqe - Mini-Site - FFJDA -



Notes

2

6. GESTION DES PAGES

« Pages » vous permet de créer et organiser les pages de contenus de votre site.

Pour une création, cliquez sur « Nouvelle page », je vous explique en p.12 la suite.

Pour une modification ou une suppression, survolez la page en question et les options s'affichent. Pour les actions rapides, il faut cocher les acteurs concernés et aller cliquer sur le menu déroulant. Vous pouvez les « Publier », « Dépublier » (ils seront alors à nouveau en brouillon) et « Supprimer ».

Une gestion d'ordre d'apparition est en place, en cliquant sur le bouton « gérer l'ordre ». Maintenez le clic sur  puis glissez & déposez dans l'ordre de votre choix.



koredqe - Mini-Site - FFJDA -



Notes

10

Sites au 05/05/2024



En savoir plus

Les clubs

1459

Les clubs

26,04 %

Clubs

Les comités

78

Les comités

77,23 %

Comités

Les Ligues

14

Les Ligues

77,78 %

Ligues

Total

1553

Lecture:

1553 sites internet créés soit **(Blank)** du total des clubs

8

L'enseignement dans les clubs

— Diplômes fédéraux

- **Assistant-professeur**

Pas assez de candidats l'an passé pour ouvrir une formation. Nous essaierons à nouveau cette saison.

- **Animateur fédéral** avec autonomie possible sur certains publics, donc :

- ☞ Ceinture Noire

- ☞ Majeur

- ☞ PSC1 (formation aux premiers secours)

- ☞ Modules violence

Formation en deux parties : 40 heures pour le tronc commun, 14 heures pour un module de spécialité parmi :

- ☞ Jujitsu

- ☞ Publics 6-11 ans

- ☞ Publics adolescents et adultes

— Diplômes professionnels

- **Nouveau CQP MAM** préparant au diplôme de **moniteur de Judo**
 - 👉 Formation allégée : plus de Jujitsu, de Kata, de prise en compte des publics en phase de perfectionnement individualisé
 - 👉 Plus assez d'heures de formation pour justifier un contrat d'apprentissage
 - 👉 Enseignement sur temps scolaire désormais possible
 - 👉 Premier Dan suffisant pour obtenir ce diplôme.
- **BPJEPS et DEJEPS** : pas d'évolution
- **DESJEPS** : formation au diplôme « directeur de structure », qui peut permettre une évolution de carrière à des enseignants, en particulier ceux qui ne sont pas dans le haut-niveau.

— Enseignement auprès de publics en situation de handicap

Si les enseignants ont, au cours de leur formation initiale, une sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap, leur formation les dispose seulement à les recevoir en inclusion, au sein de cours classiques.

Le certificat complémentaire « accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap » (**CCAIPSH**) est une spécialisation du BPJEPS, du DEJEPS et du DESJEPS. Il atteste que son titulaire détient les compétences pour assurer en autonomie pédagogique l'animation d'activités physiques ou sportives durant lesquelles sont intégrées

- ☞ des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles
- ☞ des personnes ayant une souffrance psychique
- ☞ des personnes éprouvant des difficultés d'adaptation du fait des carences affectives ou éducatives.

Le titulaire de ce certificat complémentaire peut également animer ces activités auprès de groupes constitués exclusivement par ces publics (instituts médicalisés par exemple).

Dans un contexte de concurrence et de professionnalisation de nos enseignants, cette spécialisation permet de se démarquer et de développer notre offre.

Une formation ligérienne à ce Certificat Complémentaire, éligible au CPF ou aux financements AFDAS, pourrait démarrer dès janvier.

— Financement des formations

Tout salarié abonde à son Compte Personnel de Formation (plafond 5 000 €) qui lui permet de financer des formations professionnelles dans son secteur d'activité ou dans une optique de reconversion.

Certaines formations que nous proposons dépassent le seuil des 5 000 € du Compte Personnel de Formation. La Caisse des Dépôts et Consignation et France Compétence (les organismes qui gèrent le CPF) peuvent apporter le complément de financement jusqu'à concurrence de 8 000 €. Seule condition : avoir au moins un euro sur son compte !

Nous avons la chance d'avoir, au CREPS de Nantes, un Cadre d'Etat spécialiste de ces questions et capable d'aider tout candidat, tout club à monter son dossier en bénéficiant des aides disponibles (Etat, Conseil Régional...). Passez par le secrétariat de la Ligue : nous transmettrons vos demandes à **Rodolphe CERISER**, qui prendra contact avec vous.

9

Les formations obligatoires
liées à la « Lutte contre
les violences »

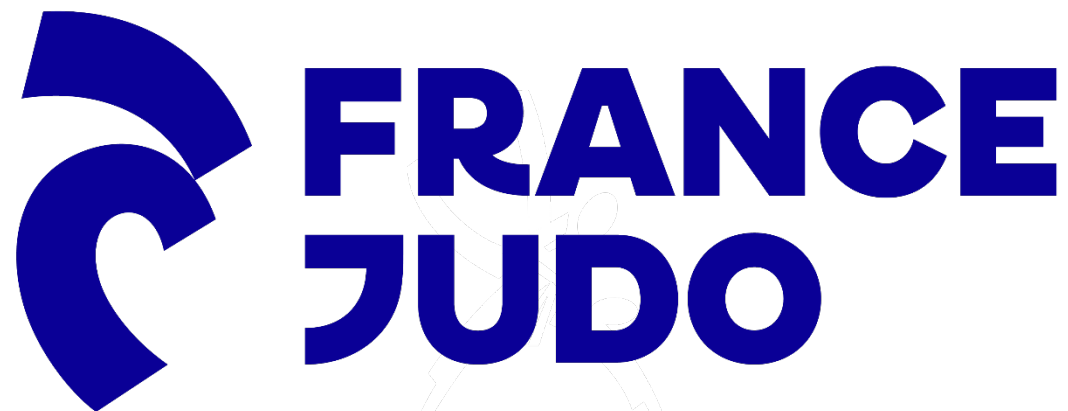
— Les formations liées à la « Lutte contre les violences »

Depuis la saison dernière, deux modules de formation sur la « Lutte contre les violences » sont proposés :

- 👉 Obligatoires pour tous les enseignants
- 👉 Obligatoires pour toutes les personnes occupant une fonction d'accompagnant (coaches) ou d'officiels (arbitres et commissaires sportifs) lors des compétitions. Un contrôle strict sera effectué lors des championnats de France 2024/2025.
- 👉 Obligatoires pour les dirigeants d'OTD et les Présidents de clubs

Le financement (deux fois 80 €) peut être pris en charge par les OPCO (AFDAS pour le Judo) :

- 👉 Pour les enseignants salariés (démarches faites par le club)
- 👉 Pour les membres de l'exécutif des clubs (Pdt-SG-TG) qui ont un salarié (démarches faites par le club)
- 👉 Pour les officiels (arbitres et C.S). Les démarches sont faites par les Comités et la Ligue.



www.ffjudo.com

CONTACT

Service nom

mail@ffjudo.com

01 40 52 16 XX